

Mentorat des jeunes

CIBLE	QUAND
Depuis les collégiens, jusqu'aux moins de 30 ans, en formation dans un établissement du type lycée ou CFA, les jeunes qui en ont le plus besoin : sans réseau ou isolés ; Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), ...	Toute l'année scolaire Une séance de 1,5 heure toute les 6 semaines environ sur une période de 6 mois minimum.

DESCRIPTION

- Le mentorat AJE est un mentorat qui s'inscrit totalement dans la mission de l'association, qui vise la réussite professionnelle des jeunes et répond aux objectifs de l'opération gouvernementale « 1 jeune, 1 solution », et du dispositif « 1 jeune 1 mentor » en renforçant leurs capacités à s'intégrer dans la vie active et en dépassant leurs fragilités.
- Le principe : un accompagnement, en présentiel ou en distanciel, sous la forme d'un mentorat individuel pour aider les jeunes
- À mieux connaître le monde professionnel.
- À avoir confiance en eux, à développer leurs talents.
- À travailler sur leur projet d'orientation et leur savoir-être.
- À faciliter leur insertion professionnelle. Les mentors : sont des personnes formées, souhaitant contribuer à la réussite des jeunes, en les faisant bénéficier de leur expérience et n'ayant fait l'objet d'aucun signalement incompatible avec leur mission.
- Disponibles, attentives et à l'écoute pour créer un climat de confiance
- Qui incitent les jeunes à s'intéresser aux grands enjeux du moment : transition énergétique et écologique, engagements dans la société civile, etc.

OBJECTIFS

- Permettre au mentoré de bénéficier de l'expérience d'un mentor qui intervient à deux niveaux
- Restaurer la confiance du jeune dans ses capacités et ses talents.
- Le conseiller pour lui permettre d'intégrer une activité professionnelle.

MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription des mentorés : <https://rb.gy/uewxa2>

Michèle Bahin AJE – 01 47 55 08 40 Michele.bahin@jeunesse-entreprises.com

CONTACT POLE RELATION EDUCATION ECONOMIE

05 40 54 70 68 - maee-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr